

PARTICIPER À UN PROJET DE COOPÉRATION CULTURE ET SANTÉ

PHILOSOPHIE DE LA FORMATION

L'implication dans un projet culturel pour les acteurs, professionnels de la santé (secteurs sanitaire et médico-social) - le plus souvent en sus de leur métier d'origine (soignant, animateur...) - peut être source d'inquiétude, de fantasme parfois de rejet. Pourtant, lorsque l'échange entre professionnels du soin et de la culture est animé par un désir de coopération, il arrive que s'inventent de nouveaux savoir-faire. De ces inventions, souvent modestes et ponctuelles, il est possible de tirer enseignement et innovation.

Cette créativité solidaire entre le monde du soin et celui de la culture oblige à de nouveaux apprentis-sages dans les deux secteurs professionnels : pour mieux connaître les métiers des uns et des autres, pour inventer des agencements de compétences au service d'une action commune; pour mettre en œuvre des méthodologies particulières, notamment en matière de travail en réseau.

Le but de cette formation, aux modalités pédagogiques basées sur des ateliers d'intelligence collective, des mises en situation et des apports théoriques constituant un cadre de références communes, est de favoriser la reconnaissance de l'intérêt de ces coopérations dans l'enrichissement des pratiques des professionnels de santé d'une part, et d'accompagner leur engagement en la matière.

COMPÉTENCES VISÉES

- . Contribuer à sa juste place en qualité de professionnel à/dans un projet de coopération culture et santé
- . Identifier les valeurs et les spécificités des coopérations avec le secteur des arts et de la culture dont la politique publique Culture & Santé,
- . Repérer les exigences des cadres de mise en œuvre d'un projet culturel adapté à l'environnement de santé
- . Expérimenter les principes de coopération et caractériser les modalités d'adhésion et d'engagement des acteurs dans la dimension d'un projet culturel.
- . Formuler les prérequis pour travailler de manière pertinente avec des acteurs artistiques et culturels.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- . Distinguer les champs de l'art thérapie, de l'animation, de l'éducation, et d'un projet artistique et culturel pour formuler les spécificités des partenariats entre les champs de la culture et de la santé
- . Acquérir des repères chronologiques et structurels sur les programmes Culture et Santé et/ou Médico-social en lien avec son territoire
- . S'outiller pour légitimer sa participation dans un projet culturel et savoir y associer ses pairs et ses partenaires
- . Expérimenter des outils travaillés dans la première partie de la séquence dans un cadre d'apprentissage.

PUBLIC CIBLE

Tout professionnel des secteurs sanitaire, médico-social, social, artistique et culturel déjà partie prenante, ou intéressé pour le devenir, dans un projet de coopération Culture et santé.

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis exigé.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Un questionnaire de positionnement envoyé en amont la formation permet de recueillir les attentes des stagiaires et de mesurer le degré de connaissance du sujet. Ces attentes seront, si elles s'avèrent proportionnées à la dimension de la formation, discutées en début d'action puis réexaminées en grand groupe à l'issue de la formation. Les demandes les plus éloignées, se verront satisfaites, autant que possible, par l'enrichissement des ressources pédagogiques numériques mises à disposition de chaque participant.
2. Une évaluation formative sera déployée tout au long de la formation par le biais de mises en situations et de productions.
3. Une évaluation de satisfaction sera réalisée en fin de formation. À l'issue de la formation une attestation de formation - ne faisant pas office de titre ni de diplôme - sera délivrée à chaque stagiaire.
4. Une évaluation de la mise en application des acquis est envoyée aux stagiaires à 6 mois après la formation.

PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES DE LA FORMATION

La formation se déroule en présentiel

L'entrée méthodologique retenue ici est celle de la pédagogie active centrée sur les participants et leurs mises en activités. Nous visons, par expérimentations successives, la production progressive et guidée de savoirs et savoir-faire par les stagiaires eux-mêmes dans un cadre pédagogique garanti par le formateur.



Le scénario pédagogique repose donc sur une alternance entre des mises en situations, des retours réflexifs sur ce qui a été fait et des apports théoriques permettant de structurer progressivement les apprentissages.

Un dossier ressource est remis à chaque stagiaire.

INTERVENANT

Clara Bourgeois – Directrice Pôle Culture & Santé et formatrice

Clara conçoit et pilote des expérimentations où l'alliance entre l'art et la santé œuvre à une amélioration du bien vivre, bien travailler et bien vieillir. Elle forme à des démarches et projets d'innovation sociales depuis plusieurs années.

Capucine De Decker – Coordinatrice réseau Pôle Culture & Santé et formatrice

Forte de 11 ans en qualité d'infirmière libérale, Capucine est depuis 3 ans responsable des missions de conseil et d'accompagnement au sein de la structure.

SITUATION DE HANDICAP

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap. Nous contacter pour les modalités spécifiques.

INFORMATIONS PRATIQUES

Coût pédagogique : 280 € TTC la journée/stagiaire

Si sociétaire du Pôle Culture et Santé : 10% de réduction

Le repas des stagiaires n'est pas pris en charge par le Pôle Culture et Santé.

Prise en charge possible par votre OPCO, sous réserve d'éligibilité de votre dossier

N° de déclaration d'activité organisme de formation : 72 33 08580 33

Durée : 1 journée (7h)

Horaire : 9h – 17h avec pause déjeuner de 1h

Lieu : - Le 27 Février 2023 dans les locaux de l'Agence Culturelle Départementale Dordogne-Périgord (2 Place Hoche – 24000 Périgueux)

- Le 6 Avril 2023 à Poitiers dans les locaux de la CRESS (37 Rue Carnot, 86000 Poitiers)

RENSEIGNEMENTS

Clara Bourgeois, Directrice du Pôle Culture & Santé et Formatrice • 07 88 09 98 31

Pascale Lanier • Responsable administrative & financière • 07 87 29 95 54

formation@culture-sante-aquitaine.com

Date limite des inscriptions 30 jours avant le 1er jour de la session

Doc MAJ le 23/01/2023

